

Tous vos documents « à emporter » dans les médiathèques de la Métropole

Lieux de vie et de partage, les 18 médiathèques de la Métropole et leurs antennes sont fermées au public pendant une durée minimum de quatre semaines. Pour assurer la continuité du service en cette nouvelle période de confinement, la Métropole remet en place son dispositif de « prêt à emporter ». À partir de ce vendredi 6 novembre, tous les abonnés peuvent réserver jusqu'à 15 ouvrages et venir les retirer, sur rendez-vous, dans leur bibliothèque.

C'est une formule qui avait particulièrement bien fonctionné lors du premier confinement... Pour continuer de rendre la lecture accessible à tous, tout en garantissant la protection des publics, la Métropole adapte à nouveau ses services et remet en place, dès ce vendredi 6 novembre, son système de « prêt à emporter » dans les médiathèques de son réseau de lecture. À la façon d'un drive, les abonnés peuvent choisir, récupérer sur rendez-vous, puis rapporter des ouvrages... En toute sécurité.

Comment je réserve des documents ?

Les abonnés doivent d'abord se munir du numéro inscrit sur leur carte d'abonnement ou adressé par mail en cas d'inscription en ligne pendant le confinement. Pour réserver leurs documents, ils appellent ensuite le standard commun à toutes les bibliothèques au 04 43 762 762, ouvert du mardi au samedi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h (hors jours fériés). Ou ils se connectent directement sur le site www.bibliotheques-clermontmetropole.eu, rubrique Catalogue. Jusqu'à 15 réservations simultanées peuvent être formulées, sachant que les documents ne peuvent être retirés que dans leur site d'origine. Les plages horaires de retrait seront ensuite communiquées aux abonnés lorsque leurs commandes seront prêtes.

De quelle façon je les récupère ?

Pour faciliter l'accueil et la protection de tous, les abonnés doivent impérativement se rendre sur le lieu de rendez-vous munis d'un masque et d'un sac pour transporter les documents. Un bibliothécaire les attendra pour leur remettre les documents demandés dans le respect des règles sanitaires. Les abonnés doivent aussi penser à se munir d'une attestation de déplacement sur laquelle ils auront coché la case « retrait de commande ».

Où et quand dois-je les rendre ?

Les lecteurs bénéficient du retour universel, ils peuvent rendre les documents empruntés en les déposant directement dans les boîtes de retour situées à l'extérieur des médiathèques, quel que soit leur lieu d'origine. C'est à dire qu'un document emprunté à la médiathèque de Gerzat, par exemple, peut être retourné à Cournon-d'Auvergne. En cette période particulière, la durée des prêts de documents empruntés avant le confinement ou via le service de « prêt à emporter » est prolongée de six semaines.

Que deviennent les documents une fois que je les ai retournés ?

Les équipes des médiathèques restent mobilisées pour garantir un service de qualité, en toute sécurité. Les autorités sanitaires préconisent une mise en quarantaine de trois jours pour chaque document. Les ouvrages retournés après « un prêt à emporter » seront donc stockés pendant trois

jours avant d'être à nouveau manipulés et proposés au public.

Mon abonnement a expiré ou je ne suis pas encore inscrit...

La durée des abonnements aux services des médiathèques est exceptionnellement prolongée jusqu'au 31 décembre 2020, sur demande, ainsi que l'inscription gratuite à distance. Pour toute nouvelle inscription, il suffit de remplir le formulaire en ligne, sur le site des bibliothèques.

Je ne souhaite pas me déplacer, est-ce que j'ai quand même accès à certaines ressources ?

Revue, journaux, magazines, musiques, films, cours à distance... De nombreuses ressources sont accessibles en ligne, sur la Bibliothèque numérique de Clermont Auvergne Métropole. Pendant le confinement, l'inscription est gratuite pour tous les habitants de la métropole.

+infos sur

www.bibliotheques-clermontmetropole.eu ou 04 43 762 762.

CONTACTS PRESSE

Emmanuel Thérond

07 61 90 23 29

etherond@clermontmetropole.eu

Direction de la communication

04 73 98 35 11

communication@clermontmetropole.eu

